

Suppl1 au n°221 - octobre 2014

Publication du SNES-FSU – Section d'Orléans-Tours
9, rue du fg Saint Jean – 45000 Orléans
Tél : 02 38 780 780 / Fax : 02 38 780 781
Mél : s3ori@snes.edu
Site : www.orleans.snes.edu

Spécial CPE

SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2 : Réserve et loyauté ? / Bilan CAPA Hors-Classe 2014
- p. 3 : Analyse de la lettre de rentrée des IA-IPR
- p. 4 : Stage CPE le 27 novembre à Château-Renaud

To be CPE or not ?

Tensions concernant l'école et ses missions, tensions dans les relations professionnelles, tensions dans des vies scolaires où, malgré les hausses d'effectifs dans le second degré, le rectorat continue de supprimer des postes d'AED, tensions autour du métier, son contour, ses définitions, tensions dans un contexte économique et social difficile pour la quasi-totalité des élèves et de leurs familles, ...le changement n'est pas vraiment perçu par nous toutes et tous, qui oeuvrons, malgré les difficultés et un quotidien chronophage, à la réussite et au bien-être de nos élèves.

Le SNES et la FSU ont continué à œuvrer pour notre métier, celui que nous pensons chaque jour comme prioritairement centré sur le suivi individuel et collectif de l'élève, dans son intégration scolaire au sein de la classe et de l'établissement. Il a tenu, face aux autres organisations, et dans le cadre des négociations sur les nouveaux textes du métier, à rappeler notre place dans le paysage éducatif. Il réaffirme que notre métier, pour s'exercer, ne saurait être renvoyé vers une place hiérarchique intermédiaire.

Le SNES et la FSU a porté les difficultés du métier, en particulier en termes de salaires et de conditions de travail. L'alignement de l'indemnité forfaitaire sur l'ISOE des enseignant-e-s est un symbole, le ratio porté à 7% de l'accès à la hors-classe une mise à niveau nécessaire, qui a permis à beaucoup de collègues d'accéder à ce supplément de rémunération bien plus que symbolique à la fin du mois.

Des chantiers restent ouverts : nouvelle lettre de missions, revalorisation des début et milieu de carrière. Dans notre académie, nous avons décliné avec force et convictions les revendications nationales : égalité de traitement et vigilance quant à l'égalité femmes hommes dans la gestion des carrières, refus des passe-droits, bataille pour des postes de CPE à temps complet, pour des créations de poste non pas selon les moyens mais selon les besoins.

Notre syndicat est celui que nous construisons ensemble, chacune et chacun, à tous les niveaux, par les échanges nécessaires entre les représentant-e-s élu-e-s et les collègues.

CAPA-CPE

Elections professionnelles du
27 novembre au 4 décembre 2014

Reconnaître et revaloriser notre métier
Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



Pour que cela continue, votez aux prochaines élections professionnelles et venez en débattre à notre stage spécial CPE le jeudi 27 novembre 2014 à Château-Renaud, au lycée Beaugard.

Virginie Debaecker et Olivier Lelarge, Responsables du secteur CPE du SNES-FSU Orléans-Tours

Réserve et loyauté : deux concepts mal connus

La référence au devoir de loyauté du fonctionnaire est de plus en plus fréquente, au point qu'elle devienne récurrente, sur les appréciations de notation des collègues, ou sur les appréciations nécessaires pour l'accès à la hors classe : « un positionnement d'une très grande loyauté ».

Ce fameux « devoir de loyauté » s'inscrit dans l'inconscient de certains collègues et chefs d'établissement, au point que s'installe une véritable confusion avec l'ensemble des droits et devoirs des fonctionnaires tels qu'édictés par les textes.

Il semble important, de revenir sur ces notions, et de les préciser.

Les lois du 11 janvier 1984, et en ce qui nous concerne particulièrement, la **loi du 13 juillet 1983**, dite loi Le Pors, fixent les statuts de la fonction publique. La dernière porte sur les droits et obligations des fonctionnaires. Traditionnellement, on distingue **4 obligations** :

-**L'obligation de se consacrer à sa fonction**

-**Le secret et la discrétion professionnelle**

-**L'information du public**

-**L'obéissance hiérarchique.**

Anicet Le Pors lui-même, définit régulièrement les principes qui ont présidé à la rédaction de ce texte :

« - **le principe d'égalité**, fondé sur

l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et faisant du concours le moyen de droit commun d'accès aux emplois publics...

- **le principe d'indépendance** vis-à-vis du pouvoir politique – celle du fonctionnaire et non de l'administration – associé à la séparation du grade et de l'emploi caractéristique du système dit « de la carrière »...

- **le principe de responsabilité** qui trouve sa source dans l'article 15 de la Déclaration des droits et qui fait du fonctionnaire un citoyen à part entière pour assumer pleinement sa responsabilité de service public. Cette conception du fonctionnaire-citoyen s'opposait à celle du fonctionnaire-sujet défini ainsi défini par **Michel Debré** dans son ouvrage *La mort de l'État républicain en 1947* (Gallimard) : « Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait ».

Cette loi, puisqu'il paraît important de revenir aux textes, dans son article 17, précise également le cadre de la notation administrative :

« Les notes et appréciations générales attribuées aux fonctionnaires et exprimant leur valeur professionnelle leur sont communiquées. »

Revenons, partant de ces constats, sur la notion de loyauté, ou le



« devoir » de loyauté : les textes n'en font pas mention.

C'est bien dans les dictionnaires, qu'il est possible d'en trouver une définition, ainsi le Larousse indique :

Loyauté : « *Qualité, caractère de quelqu'un, de quelque chose qui est honnête, loyal : Faire preuve de loyauté envers ses amis.* » C'est donc bien d'une qualité...humaine et non professionnelle donc non objectivement évaluable dont il s'agit, et sans rapport avec l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire. Demander à un fonctionnaire d'être loyal, et à fortiori à un CPE, est aussi sensé, que de lui demander d'être gentil ou... drôle.

L'évaluation, déjà subjective en soi, doit, selon la loi, se baser sur des critères professionnels et respecter les textes qui la fondent.

Le SNES-FSU, via ses commissaires paritaires, rappelle cette obligation légale en toute occasion.

Retour sur la capa Hors-Classe

Comme chaque année s'est tenue en juin la CAPA relative à la Hors-classe. Ce sont 19 collègues qui ont été promus. L'an dernier, 22 collègues avaient accédé à ce grade, après un ratio porté enfin à la hauteur de celui des enseignants, soit 7%. C'est donc, cette année encore, en moyenne, 5 collègues CPE de plus qui se sont vu ouvrir l'accès à ce grade.

L'application des nouveaux barèmes obtenus par le Snes-FSU académique l'an dernier a majoré le 11^{ème} échelon et le nombre d'années passées dans ce 11^{ème}. Ils ont permis aux collègues du 11^{ème} échelon de « remonter » dans le classement d'accès : l'an dernier 15 CPE au 11^{ème} échelon n'avaient pu accéder à la hors classe, ils ne sont que 4 cette année. Ainsi, le nombre des collègues qui ont passé plus de 3 ans au 11^{ème} échelon sans accéder à la Hors-Classe a très fortement diminué, pour devenir quasi-nul.

Les avis : L'analyse des chiffres montre également un réel déséquilibre entre les avis des chefs d'établissement, et ceux des IPR. On observe ainsi sur le nombre de promouvables au 11^{ème} échelon, 60 % d'avis très favorables de chefs d'établissement, contre 39.4 % pour les IPR. Cette différence s'observe de manière générale, sur l'ensemble des promouvables, tous échelons confondus.

Femmes hommes : Les collègues féminines, recueillent, pour l'ensemble des femmes promouvables au 11^{ème} échelon 73.6 % des avis très favorables des chefs d'établissement, et 52.6 % d'avis très favorables pour les IPR. Les collègues masculins respectivement 42.8 %, et 21.4 %. 192 femmes et 67 hommes étaient promouvables cette année. 11 femmes et 8 hommes ont été promus (issus du 11^{ème} échelon).

Une lettre de rentrée des IA-IPR qui pose question

Nous avons la surprise de découvrir cette année une lettre de rentrée qui s'adresse conjointement aux CPE et aux professeur-e-s-documentalistes. Le procédé paraît surprenant, mais notre identité professionnelle et nos missions ne sauraient s'exercer que dans la collaboration avec l'ensemble des personnels. Les enjeux du travail de citoyenneté, de l'accès à la culture commune et de la vie des élèves au sein des établissements sont bien des préoccupations communes des documentalistes et des CPE.

Analyse : Plusieurs thèmes sont ainsi présentés : évaluation positive, personnalisation des parcours, et vie citoyenne.. seule la partie évaluation est réellement développée.

Premier chapitre : Celui-ci s'intitule « *l'évaluation positive et l'enseignement par compétence* ». Nous sommes étonnés de lire, dans ce chapitre, que le référentiel de compétences à destination des futurs CPE et documentalistes « *réaffirme notre statut d'experts et de conseillers auprès des chefs d'établissements* ». Nous ne comprenons pas ce que cela vient faire à cet endroit du texte. En outre, que dit effectivement ce référentiel ?

Chapitre C2 Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit. - 4° alinéa: Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions. - Chapitre C3 : Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement. 4° alinéa : conseiller le chef et le gestionnaire dans l'aménagement des espaces. - Chapitre C8

1° item : conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'état.

Soit un total de 3 items sur 34...assez peu pour dire que c'est réellement réaffirmé. De même, pour être réaffirmé, il aurait fallu que cela ait déjà été affirmé quelque part...

Deuxième chapitre :

Le deuxième chapitre s'intitule « *l'usage du numérique au service des apprentissages* ». S'il est important de favoriser cet apprentissage, il serait bon que le rectorat en fasse de même avec ses propres personnels, parfois plus démunis que les élèves sur le sujet. Des ressources sur un site académique ne sont pas suffisantes, il faut une formation réelle.

Troisième chapitre :

Nous cherchons en vain le troisième chapitre, la lettre se terminant par les champs d'observation lors des inspections.

Champs d'observations des inspections

Nous y découvrons par exemple que la collaboration CPE-Documentaliste doit faire l'objet d'une énième rédaction d'un projet (oui, un de plus !), et que se trouve de nouveau affirmée la nécessité de rédiger un projet vie scolaire, dont on ne comprend toujours pas s'il s'agit du volet éducatif du projet d'établissement ou d'un énième projet à écrire. Pourquoi ne pas parler enfin de volet éducatif du projet d'établissement, et rappeler le rôle moteur que doivent jouer les chefs d'établissements, sans qui aucun projet éducatif digne de ce nom ne saurait mobiliser l'ensemble de la communauté éducative ?

Absence des absents...

Nous regrettons fortement cette année que la question essentielle de l'absentéisme, de son traitement, axe central de notre travail, du climat scolaire, de la lutte contre les discriminations, n'apparaisse pas une seule fois dans cette lettre. L'évaluation positive ne règle pas tout, loin de là. Pour la raison évidente que, pour évaluer les élèves, il faut déjà qu'ils soient présents. La question de l'évaluation, même la plus bienveillante qui soit, ne saurait résoudre à elle seule les difficultés de l'absentéisme.

De même, il est regrettable, alors que des attaques ont lieu depuis deux ans par des groupuscules réactionnaires qui remettent en cause la dimension éducative de l'école, que des établissements du primaire ou du secondaire sont attaqués parce qu'ils mènent des actions sur les questions d'égalité femmes hommes, qu'à aucun moment dans cette lettre un chapitre ne soit consacré au rappel de la nécessaire dimension éducative de l'école et du soutien sans faille que la hiérarchie doit apporter aux personnels qui seraient attaqués. Les personnels qui mènent des actions éducatives ont besoin de sentir qu'ils sont soutenus.

Conclusion

Nous avons salué l'année dernière une lettre de rentrée bien plus intéressante, qui, si elle gardait des éléments avec lesquels nous étions en désaccord, mettait l'accent sur des thématiques éducatives. Ici, des pans entiers des missions de chacun sont ignorés. Il est dommage que cette lettre conduise à un tel appauvrissement.

Je me syndique !

C'est décidé, je rejoins la FSU ! Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est :

- Recevoir régulièrement toutes les informations nationales (projet du Ministère, négociations, interventions...) et académiques (étapes de la carrière, stages syndicaux, actions...)
- Bénéficier de l'écoute et des conseils de militant-e-s expérimenté-e-s
- Être défendu-e et soutenu-e dans les étapes de sa carrière : mutation, avancement, notation, hors-classe
- Pouvoir participer à l'élaboration des positions et propositions du SNES-FSU et de la FSU en assistant à des stages, à des colloques, à des réunions diverses et aux congrès.

Toutes les informations utiles pour se syndiquer sont sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours : <http://www.orleans.snes.edu>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ





Stage spécial « CPE », ouvert à tou-te-s, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s le JEUDI 27 NOVEMBRE 2014



Cette année, notre stage CPE académique se tiendra à Château-Renaud au lycée Beauregard. Nous y traiterons de l'actualité nationale et académique des CPE. Il s'y déroulera de 9h à 17h.

Aucun stage de formation n'étant proposé cette année pour les CPE par le rectorat, le stage du SNES-FSU est la seule possibilité de formation et de réflexion sur le métier ! Profitez-en !

Thématiques choisies :

1. Nouveaux textes CPE : où en sommes-nous ? Avec Valérie Héroult, responsable nationale CPE du SNES-FSU. 2. Santé au travail : avec un responsable académique ou national.

Nous reviendrons sur l'actualité des CPE, notamment les nouveaux textes toujours en attente de publication. Le SNES a beaucoup bataillé afin qu'ils soient conformes au métier réel. La santé au travail, thématique qui émerge depuis peu de temps, sera aussi au cœur du stage. Que signifie-t-elle pour les CPE en particulier, catégorie particulièrement exposée à la souffrance au travail ?

Un temps sera réservé pour voter ! Munissez-vous de vos identifiants !

Inscrivez-vous ! En respectant les deux points suivants :

- En remplissant les informations ci-dessous*, à renvoyer à l'attention de **Virgine Debaecker** soit par mail à s3orl@snes.edu, ou au SNES Orléans-Tours - 9 rue du faubourg St Jean - 45000 Orléans.
- En déposant votre demande d'autorisation auprès de votre chef d'établissement un mois à l'avance (soit au plus tard le vendredi 17 octobre.) Le document est disponible dans vos secrétariats ou sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours, à la rubrique « Droits des personnels ».

Pour rappel, les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation sont remboursé-e-s de leur déplacement. Pensez à vous munir d'un RIB si le SNES ne l'a pas déjà. Il est possible de se syndiquer à tout moment... y compris le jour du stage !

***Coupon à nous retourner au SNES Orléans-Tours 9, rue du Fg Saint-Jean 45 000 Orléans (par courrier ou mail).**

✂

Nom Prénom : Département :

Établissement d'exercice et ville : Tel pro :

Téléphone et mail :

Déjeunera : oui / non

Pour du co-voiturage, nous autorisez-vous à communiquer à tous-tes les inscrit-es vos noms et coordonnées professionnelles afin de vous organiser pour le transport: oui non

Le cas échéant, les questions que vous souhaiteriez voir aborder lors du stage :

.....
.....